

**Liste des principaux renseignements à fournir
pour l'étude du raccordement
d'une installation de consommation**

Résumé

Ce document fournit la liste des principaux renseignements nécessaires au distributeur STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX afin que celui-ci puisse mener à bien l'étude de raccordement.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	08 juin 2005	Création du document
V1	27 janvier 2008	Mise à jour des renseignements
V2	2 mai 2017	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale Strasbourg Électricité Réseaux.

LISTE DES PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION

Informations d'ordre général :

- Adresse du projet
- Coordonnées du demandeur (bénéficiaire du raccordement)
- Type et nombre de points de livraison consommateur
- Nature de l'usage (professionnel, entreprise ou collectivité publique,...)
- Date de mise sous tension souhaitée

Informations sur la conduite du projet :

- Informations sur le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études, constructeur...)
- Informations sur l'installateur électricien ou l'entreprise d'électricité chargé(e) des travaux

Informations techniques :

- Objet de la demande (nouveau raccordement, modification de puissance,...)
- Destination du raccordement (individuel, collectif,...)
- Liste et caractéristiques des matériels et équipements susceptibles de créer des perturbations sur le réseau (1) process spécifiques et usage perturbateur (redresseurs, moteurs à fort courant de démarrage ; soudeuse ; condensateurs de compensation, pompe à chaleur, climatisation...)
- Palier technique de raccordement souhaité et puissance prévisionnelle utilisée par point de livraison
- Part de puissance faisant l'objet d'une demande d'alimentation prioritaire auprès de la DRIRE
- Production autonome synchrone avec le réseau ÉS

Informations sur l'autorisation d'urbanisme :

- Selon le cas, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour la réalisation du projet (permis de construire, permis d'aménager,...)

Accès aux informations :

- Habilitation ou non d'un tiers à accéder aux informations relatives au raccordement (installateur, bureau d'étude, fournisseur d'énergie,...)

Informations de localisation :

- Plan de situation (si plan informatique, au format DWG)
- Plan de masse (si plan informatique, au format DWG)

Remarque :

La liste des principaux renseignements nécessaires (cités ci-dessus) pour le distributeur STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX afin que celui-ci puisse mener à bien l'étude de raccordement est donnée à titre d'information. Cette liste n'est pas exhaustive, dans les cas spécifiques des renseignements complémentaires peuvent être nécessaires.

Les "fiches de collecte" ainsi que les "formulaire de demande de raccordement" disponibles sur le site de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX reprennent largement les principaux renseignements évoqués ci-dessus.

(1) cf décrets du 13 et 17 mars 2003